

ALIMENTS POUR ANIMAUX	RI.PFF.IL.11.01	Israël
	Mars 2015	

I. Champ d'application

<i>Description du produit</i>	<i>Code NC</i>	<i>Pays</i>
Aliments transformés pour animaux de compagnie contenant des produits d'origine animale et produits dans un autre État membre de l'UE que la Belgique	2309	Israël

II. Certificat bilatéral

Code AFSCA	Titre du certificat	
EX.PFF.IL.11.01	Certificat officiel pour un entrepôt belge pour aliments pour animaux de compagnie destinés à l'exportation vers Israël basé sur l'annexe 1W	2 pgs

III. Conditions de certification

Certificat officiel pour un entrepôt belge pour aliments pour animaux de compagnie destinés à l'exportation vers Israël basé sur l'annexe 1W

Ce certificat doit être délivré comme preuve d'enregistrement du magasin utilisé comme entrepôt en Belgique pour les aliments pour animaux de compagnie, produits dans un État membre de l'UE autre que la Belgique, et qui sont exportés à partir de cet entrepôt vers Israël. Le certificat doit être renouvelé annuellement et doit être signé par un vétérinaire officiel.